



## Remise ne cause garde alternée

Par **fanette60**, le **07/01/2009** à **21:28**

bonjour,

je suis officiellement divorcée depuis novembre 2008 et séparée de depuis fevrier 2008 : divorce par consentement mutuel avec garde alternée pour notre enfant de 4 ans. j'ai toujours eu des doute sur le mode de garde que l'on a choisi mais je l'ai fait pour l'équilibre de ma fille. aujourd'hui, mon ex me fait une vie impossible, ma fille est tres perturbée; son rythme de vie est très différent une semaine sur 2. mon entourage ( amis communs, ses parents) m'ont alerté aussi.

De plus, monsieur est un gros consommateur de cannabis.

aujourd'hui je souhaiterai, pour le bien de mon enfant, récupérer sa garde exclusive.

Pouvez vous me donner la procédure à suivre et les chances d'aboutir

Merci d'avance pour vos réponses

Cordialement ,

Par **Marion2**, le **07/01/2009** à **22:32**

Bonsoir,

Vous saisissez en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales (JAF) auprès du Tribunal de Grande Instance en lui expliquant la situation et en lui demandant une modification de la garde pour protéger votre enfant.

Le JAF prendra une décision dans l'intérêt de l'enfant.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Bon courage